

LE CHEYLARD
(Ardèche)

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

du Maire du CHEYLARD

Arrondissement
Tournon/Rhône

ARRETE N° 2025 / 173

**REGIES DE RECETTES :
nouveaux tarifs à compter du 1^{er} juillet 2025**

Le Maire du CHEYLARD,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020 (Art. L.2122-22
du C.G.C.T.),

Considérant qu'il y a lieu de réviser les tarifs au sein des différentes régies de
recettes de la commune,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'encaissement des recettes au sein de l'ensemble des régies
municipales de recettes, s'effectuera selon la tarification figurant dans les
annexes ci-jointes, à compter du **1^{er} juillet 2025**.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° 2024/184 à
compter du 1^{er} juillet 2025.

ARTICLE 3 : Mesdames et Messieurs les Régisseurs, Monsieur le Trésorier
Municipal et Madame la Directrice Générale des Services sont chargés,
chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont un
exemplaire sera affiché aux lieux accoutumés.

Fait à Le Cheylard, le 30 juin 2025
Dr Jacques CHABAL
Maire du Cheylard

P.J. : 7 tableaux



COMMUNE LE CHEYLARD/TARIFS REGIES

RÉGIE	Pour mémoire (précédent arrêté N° 2024/184)	Tarification à compter du 1 ^{er} /07/2025
RÉGISSEUR		
CANTINE Sandrine FEROUL		
Repas occasionnel (délib 21/12/2022)	5,00	5,10
Repas adulte (délib 21/12/2022)	6,50	6,60
Repas réservé hors délai	6,00	6,50
MARCHE Raphaël BARBE		
Abonnés par ml / an	17,00	17,30
Minimum de perception / an de 1 à 7 ml	121,00	123,40
Non-abonnés par ml	1,30	1,30
Minimum	5,40	5,40
Foire pour passagers	5,40	5,40
Manège par M² (max 100M²)	1,60	1,60
M² supplémentaire	0,30	0,30
Cirque		
<= 200 personnes	85,00	87,00
> 200 personnes	253,00	259,00
Marché producteurs et artisanat (salon)	30,00	30,00
Marché de Noël droit de place le ml	35,00	35,00
Terrasses des cafés (maxi 70 m²)		
le m² (du 1 ^{er} avril au 31 octobre)	13,50	13,50
le m² (du 1 ^{er} novembre au 31 mars)	5,30	5,30
PHOTOCOPIES Laurence COCHE		
Copie A4	0,25	0,25
Copie A3	0,30	0,30

Annexe à l'arrête N°2025/173

SALLE DES FETES Laurence COCHE	Ménage compris 2024	Ménage Compris 2025
Animations culturelles, AG, lotos...	291,30	298,50
Entrées payantes (sauf bals)	478,90	490,90
Mariage, repas famille, repas associations	502,40	515,00
Animation 3 à 5 jours (en semaine)	619,10	634,50
Lucratif commercial par jour	387,60	397,30
Bals		
Assoc .Cheylaraises	619,10	634,50
Autres assoc.locales	1658,20	1699,70
Réunions Séminaires entreprises par jour (*)	388,70	398,40
Cautiion (chèque)		
Bals	1 000,00	1 000,00
Autres	500,00	500,00
Ménage Salle des Fêtes	156,00	156,00
Ménage BAL		240,00

DIVERS HORS REGIES		
Services Techniques		
Camion élévateur et marquage au sol / H	68,00	69,70
Cimetière		
Concession simple (30 ans)	725,00	725,00
Colombarium/(30 ans) 4 urnes	530,00	530,00
Cavurne (4 urnes) (30 ans)	530,00	530,00

GARDERIE DES ECOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES PUBLIQUES	
Horaires	Tarifs
7h15 à 8h20	0.50 € par enfant
11h30 à 12h15	Gratuit
13h00 à 13h20	Gratuit
16h40 à 17h15	0.50 € par enfant
17h15 à 18h15	0.50 € par enfant

La Chapelle (salle de spectacle) et la « salle expo » : (tarifs applicables à compter du 1 ^{er} juillet 2025) Tarifs par jour/ soirée Laurence COCHE						
	① SALLE SPECTACLE	* CAUTION	② SALLE EXPO	* CAUTION	① + ②	* CAUTION
Animations culturelles avec entrées payantes	275	500	132	250	407	500
Animations culturelles entrées gratuites	77	500	55	250	132	500
Expositions	77	500	55	250	132	500
Conférences	77	500	55	250	132	500
Séminaires	77	500	55	250	132	500
Annexe à l'arrêté N° 2025/173						

Salle Le Foyer : Tarifs Applicables à compter du 1 ^{er} juillet 2025 (Cf. Arrêté Municipal n°2024/123) Laurence COCHE

Spectacle avec entrées payantes	Tarifs	Chauffage du 15/10 au 15/04
Du vendredi au lundi matin	300€	30€ / jour
Forfait journalier	150€	30€ / jour
Forfait semaine	400€	30€ / jour
Spectacle sans entrées payantes	Tarifs	Chauffage du 15/10 au 15/04
Du vendredi au lundi matin	250€	30€ / jour
Forfait journalier	150€	30€ / jour
Forfait semaine	350€	30€ / jour
Caution	1000€	

Salles de la Maison de Pays :
 (tarifs applicables à compter du 1^{er} juillet 2025)

Laurence COCHE

Associations ou organismes à but non lucratif

Siège en Pays du Cheylard

- Auditorium	Gratuit
- Autres salles	Gratuit

Extérieures

- Auditorium	88,00 €
- Autres salles	Gratuit

Entreprises, organismes, etc ... (ayant une activité rémunérée)

Siège en Pays du Cheylard

- Auditorium (journée)	88,00 €
- Autres salles	
1/2 journée	27,00 €
Journée	55,00 €
Semaine	253,00 €

Extérieures

- Auditorium (journée)	220,00 €
- Autres salles	
1/2 journée	82,00 €
Journée	132,00 €
Semaine	253,00 €

Pour plus de 5 utilisations annuelles, une convention spécifique sera signée.

Les tarifs nouvellement fixés sont applicables à compter du 1^{er} juillet 2025, à l'exception de :

- cantine et garderie : à compter de la rentrée scolaire 2025/2026
- marché des producteurs et de l'artisanat : Arrêtés N°2024/118 du 15 avril 2024 et N°2025/44
- ferrasses cafés : à compter du 01.06.2017
- salle le Foyer : à compter du 19/04/2024, Arrêté N°2024/123

Annexe à l'arrêté N° 2025/173

Fait à LE CHEYLARD, le 30 juin 2025
 Dr Jacques CHABAL
 Maire du CHEYLARD

